AR PREFECTURE

082-218201127-20180531-CM20180531_31-DE

Regu le 06/06/2018

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 31 mai (31/05/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Conseillers Municipaux.

Madame ESQUIEU est nommée secrétaire de séance.

ENFANCE

31 - 31 mai 2018

31. Convention entre la Mairie de Montesquieu et la Mairie de Moissac pour la mise à disposition d'un adjoint d'animation territorial

Rapporteur: Madame GASC.

Considérant que la mairie de Montesquieu a procédé au financement du B.A.F.A (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) pour un de ses agents intervenant sur le temps périscolaire d'une école du village susnommé,

Considérant que dans le cadre de cette formation, l'agent doit effectuer un stage de 14 jours minimum sur un accueil de loisirs,

AR PREFECTURE

082-218201127-20180531-CM20180531_31-DE

Regu le 06/06/2018

Considérant que la commune de Montesquieu ne dispose pas de ce type de structure,

Considérant que, de fait, la commune de Montesquieu a sollicité la commune de Moissac pour que l'agent puisse effectuer son stage au centre de loisirs municipal durant l'été 2018,

Considérant que ce partenariat est formalisé par une convention entre la commune de Moissac et la commune de Montesquieu pour la mise à disposition d'un adjoint d'animation territorial,

Après en avoir donné lecture, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal ladite convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Moissac et la commune de Montesquieu pour la mise à disposition d'un adjoint d'animation territorial,

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention joint en annexe de la présente délibération.

Pour copie conforme Moissac le 4 juin 2018

Maire,

Jean-Michel HENRYOT